

Rapport

Date de la séance du CE: 17 août 2016
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
N° d'affaire: 602177
Classification: Non classifié

Berne, Clinique psychiatrique SPU (Waldau) Renouvellement des conduites d'eau sous pression et raccordement à l'installation de rétention Crédit d'engagement pour la réalisation

Table des matières

1	Synthèse	2
2	Bases légales	2
3	Description de l'affaire	2
3.1	Rappel	2
3.1.1	Sous-projet Renouvellement des conduites d'eau sous pression	2
3.1.2	Sous-projet Installation de rétention	2
3.2	Caractéristiques du projet	3
3.2.1	Sous-projet Renouvellement des conduites d'eau sous pression	3
3.2.2	Sous-projet Raccordement à l'installation de rétention	3
3.3	Mesures provisoires	3
3.4	Le projet dans le cadre de l'autonomisation	3
3.5	Alternatives et conséquences en cas de refus	4
4	Répercussions sur les finances et sur le personnel	4
4.1	Récapitulatif des coûts	4
4.2	Financement	4
4.3	Répercussions en termes de personnel et de coûts	4
5	Calendrier	4
6	Proposition	5



1 Synthèse

Le réseau des conduites d'eau du site des Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) à Waldau est totalement obsolète et son état laisse à désirer. Les ruptures de canalisations sont de plus en plus fréquentes. Pour la plupart, ces dernières datent de quatre-vingt-dix ans et sont encore en fonte grise. Afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement, il est urgent de procéder à la réfection des conduites d'eau sous pression. Le raccordement manquant à l'installation de rétention sera mis en place par la même occasion. Ces réalisations doivent encore être effectuées par le canton, indépendamment de l'autonomisation prochaine des SPU. Les coûts correspondants n'ont de ce fait pas été inclus dans le capital alloué aux SPU.

Le présent crédit, de 3 550 000 francs (crédit global de CHF 3 700 000.–, déduction faite des frais d'étude de projet déjà autorisés de CHF 150 000.–), doit permettre de financer les travaux requis. Il comprend l'ensemble des travaux de renouvellement des conduites qui, compte tenu de l'autonomisation, doivent encore être exécutés à la charge du canton.

2 Bases légales

- Loi du 20 juin 1995 sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (Loi d'organisation, LOCA ; RSB 152.01), article 33
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (OO TTE ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 ss

3 Description de l'affaire

3.1 Rappel

3.1.1 Sous-projet Renouvellement des conduites d'eau sous pression

Sur le site des Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) à Waldau, d'une superficie de 16 hectares, l'ensemble du réseau des conduites d'eau est obsolète et présente de nombreuses déficiences. La fréquence des ruptures de canalisations ne cesse de s'accroître, ce qui met de plus en plus en péril la sécurité de l'approvisionnement. Il n'est par conséquent plus possible de reporter la réfection des conduites d'eau sous pression. A la suite d'une rupture importante, de tels travaux ont déjà dû être réalisés dans le secteur de l'allée d'accès en 2014. Cette année aussi, afin de garantir l'approvisionnement du côté du bâtiment ancien, le remplacement d'une des conduites, requis de toute urgence, doit impérativement être avancé et financé dans le cadre du programme d'entretien annuel (crédit-cadre PEA 2016). On peut en outre s'attendre à ce que des mesures supplémentaires à réaliser sans délai s'avèrent nécessaires, c'est pourquoi le présent projet englobe le renouvellement de toutes les autres canalisations.

3.1.2 Sous-projet Installation de rétention

A l'heure actuelle, les eaux pluviales du site de Waldau sont toujours directement déversées dans le Lötschenbach. Ce ruisseau étant cependant saturé lors de fortes pluies, la commune d'Ostermundigen a demandé que des mesures soient prises. En 2012, dans une première étape, une installation a été aménagée afin de retenir une partie des eaux météoriques. Par la

suite, il a cependant fallu reporter temporairement la réalisation de la conduite de raccordement, en raison de la proximité problématique avec les conduites d'eau sous pression par endroits. Ces travaux sont à présent prévus en même temps que le renouvellement des conduites d'eau sous pression.

3.2 Caractéristiques du projet

3.2.1 Sous-projet Renouvellement des conduites d'eau sous pression

Les deux réseaux indépendants d'approvisionnement, en eau potable et d'extinction d'une part, et en eau d'usage d'autre part, sont maintenus. Le premier continuera de s'appuyer sur deux points d'alimentation du réseau urbain ; en principe, le site de Waldau peut ainsi, au besoin, être approvisionné de manière autonome par l'un ou l'autre de ces raccordements. Les sections endommagées seront remplacées et la fluidité dans le réseau se trouvera améliorée grâce à diverses mesures d'optimisation.

L'approvisionnement en eau d'usage s'effectuera comme auparavant au moyen de sources de Flugbrunnen (Bolligen), via un réseau privé. Cette eau est aujourd'hui utilisée pour l'alimentation des fontaines, des plans d'eau, ainsi que pour l'irrigation des cultures, et elle doit aussi de plus en plus servir à l'arrosage des vastes espaces verts. C'est la raison pour laquelle les raccordements des hydrants qui ne seront plus requis pour la protection contre le feu et les sections de conduites qui ne seront plus nécessaires à l'approvisionnement en eau potable serviront à l'avenir pour l'eau d'usage.

3.2.2 Sous-projet Raccordement à l'installation de rétention

Les systèmes d'évacuation des eaux des allées, des places et des surfaces de toiture seront raccordés à l'installation de rétention déjà aménagée. Conformément à l'accord avec la commune d'Ostermundigen, les conduites de sortie des plans d'eau et des fontaines continueront d'aboutir directement dans le Löttschenbach.

3.3 Mesures provisoires

Durant les travaux, le système d'approvisionnement en eau potable restera fondamentalement identique à l'actuel. A cet effet, des infrastructures provisoires ad hoc (tuyaux et conduites) seront mises en place.

3.4 Le projet dans le cadre de l'autonomisation

Le 1^{er} janvier 2017, les Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) seront autonomisés et acquerront sous le régime du droit de superficie la majorité des bâtiments du site de la Bolligenstrasse. Une partie des immeubles qui ne sont plus requis pour l'exploitation (entre l'ancienne maison de convalescence et la Bolligenstrasse) demeurent la propriété du canton de Berne. Le renouvellement des conduites d'eau sous pression et l'aménagement de la canalisation vers l'installation de rétention concernent avant tout le futur périmètre faisant l'objet du droit de superficie, mais aussi pour une petite partie le secteur qui reste cantonal.

Les coûts de réfection des conduites n'ont pas été inclus dans le capital alloué aux SPU. En conséquence, lorsqu'il a été interrogé à ce sujet par la Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) du Grand Conseil le 12 mai 2016, le Conseil-exécutif a répondu que les travaux devaient encore être réalisés par le canton, motif pour lequel une demande de crédit

serait soumise au Grand Conseil au plus vite. Ce crédit comprend l'ensemble des travaux de renouvellement des conduites qui, compte tenu de l'autonomisation, doivent encore être exécutés.

3.5 Alternatives et conséquences en cas de refus

Pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau sous pression sur le site de Waldau, la réfection globale des conduites est impérative. Il n'existe aucune alternative.

Il n'est pas non plus possible de renoncer à aménager la conduite vers l'installation de rétention, dans la mesure où la demande de la commune d'Ostermundigen – juguler le déversement des eaux météoriques dans le Lötschenbach – ne serait alors pas respectée.

4 Répercussions sur les finances et sur le personnel

4.1 Récapitulatif des coûts

Niveau des prix d'octobre 2015, indice des prix de la construction dans l'espace Mittelland : 124,1 points

Coûts totaux	CHF	3 700 000.–
(y c. honoraires, frais annexes et réserves)		
• Sous-projet Renouvellement des conduites d'eau sous pression	CHF	1 970 000.–
• Sous-projet Raccordement à l'installation de rétention	CHF	1 730 000.–
Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 143 OFP	CHF	3 700 000.–
./. dépenses déjà approuvées pour l'étude de projet (autorisation de dépenses du chef d'office de juillet 2015)	– CHF	150 000.–
Crédit à approuver	CHF	3 550 000.–

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 46 et 48, alinéa 1 LFP.

Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 54, al. 3 LFP et art. 151 OFP).

4.2 Financement

Les dépenses sont inscrites au budget et dans le plan intégré mission-financement de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. Il s'agit d'un crédit de réalisation et d'engagement au sens de l'article 50 LFP, qui sera en principe relayé par les paiements prévus au chiffre 4 du projet d'arrêté. L'adoption des budgets annuels demeure réservée.

4.3 Répercussions en termes de personnel et de coûts

Ce projet n'aura pas de répercussions en termes de personnel. Les mesures qui doivent être approuvées avec le présent crédit n'entraînent pas de coûts induits.

5 Calendrier

Etude du projet de construction	Achevée
Travaux préparatoires	Avril 2017 à octobre 2017
Réalisation par étapes	Novembre 2017 à novembre 2018

6 Proposition

Pour les motifs exposés ci-dessus, nous proposons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Annexes

- Projet d'arrêté
- Plan de situation

Document supplémentaire destiné à la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT)

- Devis